



AVIS A LA COMMUNAUTE

1. les consignes de sécurité

Nous vous communiquons un rapide résumé de la situation présentée par le Consulat lors des dernières Commissions de sécurité.

➤ ***La situation politique régionale :***

La menace terroriste est diffuse dans toute la région.

Les zones de conflit : IRAK

Le dossier Syro-libanais : tension entre les diverses factions
Israël avec l'incertitude de l'état de santé du premier ministre

➤ ***Consignes de sécurité pour l'Egypte :***

- Etre très vigilant,
- Eviter les zones de forte concentration touristique
- La zone du Sinaï est déconseillée.

De plus il est recommandé de faire particulièrement attention sur les routes et en particulier sur la route Le Caire –Alexandrie ; on constate une recrudescence d'accidents de la circulation.

➤ ***Plan de Sécurité :***

Le consulat a recensé 3983 français vivant au Caire ; 702 à Alexandrie, le reste se répartissant entre le Sinaï, la Haute Egypte et quelques villes (Suez, Port Saïd ...)

Comme dans d'autres pays, un plan de sécurité des français a été mis en place. Le Consulat a édité la liste des îlotiers par quartier et les centres de regroupement.

☞ Pour connaître les coordonnées de votre îlotier, vous pouvez contacter le Consulat.

2. Consignes spécifiques au risque de « grippe aviaire »

En application du principe de précaution, le gouvernement français a mis en place un plan de prévention et de lutte sous le nom de « *Plan d'urgence pandémie grippale* » pour informer le public sur cette infection virale et le tenir prêt à y faire face, le cas échéant. Ce plan inclut un certain nombre de mesures que les ambassades et les consulats sont chargés de mettre en oeuvre afin d'assurer l'information et la sécurité des Français de l'étranger.

➤ ***Qu'est ce que la grippe aviaire ?*** C'est une infection virale qui touche les oiseaux (sauvages ou domestiques) et en particulier les volailles. A partir d'une certaine virulence, les souches provoquent une maladie appelée l'« influenza aviaire » dont une des plus pathogènes est celle provoquée par le virus H5N1, susceptible d'infecter d'autres espèces animales. On parle d'« épizootie de grippe aviaire » lorsque la maladie affecte brutalement un grand nombre d'animaux à la fois dans une région donnée. Il existe 15 sous-types de virus de grippe aviaire. Les oiseaux survivant à cette infection excrètent le virus pendant 10 jours au moins, par voie orale et dans les fèces, ce qui facilite sa propagation par les oiseaux migrateurs et dans les marchés de volailles vivantes. L'homme peut lui-même être contaminé dans des conditions de promiscuité extrême avec des animaux malades.

Source : www.grippeaviaire.gouv.fr

➤ **Mesures de précaution à prendre**

- Eviter tout contact avec les volailles, les marchés d'animaux vivants, les fermes, les zoos et les porcs
- Eviter tout contact avec les plumes, les cadavres et les excréments d'animaux
- Ne pas rapporter de volaille vivante à domicile.
- Mesures d'hygiène :
 - Observer les règles élémentaires d'hygiène: se laver les mains très fréquemment
 - Se laver très soigneusement les mains après la manipulation des produits crus avant cuisson ou utiliser les solutions antiseptiques pour la désinfection des mains.
 - Laver scrupuleusement à l'eau et au savon toutes les surfaces et ustensiles ayant servi à la préparation des aliments.
 - Eviter la consommation de viande de volaille insuffisamment cuite ou prête à la consommation.
 - Isoler la viande de volaille crue des aliments cuits ou prêts à la consommation.
 - Ne pas utiliser la même planche à découper ni le même couteau pour préparer les viandes de volaille crues et les aliments cuits
 - Ne consommer que des œufs cuits
 - Supprimer la consommation d'œufs crus ou peu cuits : œuf coque, œuf au plat, mayonnaise, mousse au chocolat, îles flottantes...

➤ **Plan local de sécurité sanitaire**

Note ambassade est approvisionnée d'un « dispositif matériel » de lutte contre la grippe aviaire. Le Consulat a été doté de «*tamiflu*», de masques de protection et de masques anti-projections.

Source : Commission de sécurité du 23 janvier 2006